

Le CE face aux licenciements économiques

La situation économique actuelle contraint les représentants du personnel, quelle que soit la taille de leur entreprise ou leur secteur d'activité, à une grande vigilance. Quels sont **les signes qui doivent alerter** ? Quels sont **le rôle et les moyens d'action du comité d'entreprise en amont** d'un plan de licenciement ? À partir de quel moment l'entreprise doit-elle mettre en place **un plan de sauvegarde de l'emploi** ? Certaines directions développent des plans de départs volontaires lorsque d'autres utilisent la rupture conventionnelle comme variable d'ajustement des effectifs ; quels sont **les moyens de contrôle du comité d'entreprise** ?

Public : membres du comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel

Objectifs de la formation

- Connaître et maîtriser **les différentes étapes** d'une procédure de licenciement économique
- Être en mesure de faire face à une restructuration impliquant **des suppressions de postes ou des transformations d'emplois**
- Être en mesure **d'analyser un plan social et de négocier** des solutions d'accompagnement pour les salariés

Approche pédagogique

- Un juriste de formation, spécialiste des comités d'entreprise, fixera le rôle du comité d'entreprise en matière de licenciement économique. Un expert-comptable vous apportera son expérience dans l'accompagnement des plans sociaux.
- Des échanges au sein du groupe et avec les formateurs pour mettre en perspective le cadre juridique et la réalité de votre entreprise

Programme 1/2

Qu'est-ce qu'un licenciement économique ?

- Définition du licenciement économique : portée, enjeux et contrôle judiciaire ; la modification du contrat de travail et le rôle du CE
- Obligations de l'employeur : reclassement interne, devoir d'adaptation
- Le point sur les dernières évolutions législatives

Programme 2/2

Les consultations du CE et du CHSCT

- La double consultation du CE ; le cas des petits licenciements économiques
- Les documents à remettre au CE : les délais de consultation
- La consultation du CHSCT sur les éventuels impacts sur les conditions de travail
- L'articulation des consultations : les dernières évolutions

La négociation du PSE

- Conduite et contenu de la procédure
- Articulation de la négociation avec les consultations du CE et du CHSCT

L'assistance du CE

- Le rôle de l'expert
- L'accompagnement de la DIRECCTE tout au long de la procédure : homologation ou validation du PSE

Le plan de sauvegarde de l'emploi

- Panorama des possibilités d'amélioration : sur quoi négocier ? l'opportunité du plan de départ volontaire
- Les voies de recours du CE sur le contenu du PSE ou la procédure

Licenciement économique et rôle du juge

- Le contrôle du PSE par le juge administratif ; la contestation des licenciements abusifs ; nouveaux délais de prescriptions

Formation organisée en partenariat avec l'Atelier de Formation

Interentreprises : Durée : 1 journée / Date et lieu : à définir selon vos besoins / Tarif : 498 € nets par participant

Ce prix comprend le document de synthèse remis à la fin de la formation, et l'accompagnement juridique pendant les 3 mois qui suivent la formation.

Cette formation peut également s'organiser en intraentreprise, avec des dates et des modalités de réalisation adaptées à vos attentes et vos besoins.

Cette formation est à comptabiliser sur le budget de fonctionnement du CE.

Afin de vous proposer l'option la plus adaptée à vos attentes et vos disponibilités, n'hésitez pas à nous contacter au **01 40 40 24 60** ou par mail à l'adresse formation@callentis.fr

Callentis Formation est un organisme de formation enregistré sous le n° 11 75 513 75 et agréé pour la formation économique des élus du CE sous le n° 2014252-0010 auprès de la Préfecture de la région Ile-de-France.